



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-douzième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 30 août-1^{er} septembre 2016

GESTION DES TRAVAUX DU CODEX – EXAMEN RÉGULIER

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

Introduction

1. À sa trente-neuvième session, la Commission est convenue de suspendre le débat sur le contenu de l'examen interne de gestion des travaux du Codex et du fonctionnement du Comité exécutif, qui devait être confié au Secrétariat. À la place, elle a demandé au Secrétariat d'examiner régulièrement la gestion des travaux du Codex dans le cadre du suivi du Plan stratégique. La Commission a en outre demandé au Secrétariat de communiquer de manière régulière au Comité exécutif et à la Commission ses conclusions et recommandations concernant les mesures à prendre suite à l'examen régulier¹.

2. Le présent document donne une vue d'ensemble des activités de gestion des travaux opérationnels du Codex décrites dans le Plan stratégique pour 2014-2019 et présente les grands axes de l'examen régulier 2016-2017 confié au Secrétariat par la Commission à sa trente-neuvième session.

Analyse et grands axes de l'examen

3. L'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019, avec ses quatre grands objectifs, dix objectifs subsidiaires et trente-deux activités, continue d'être présenté au Comité exécutif chaque année. Compte tenu des décisions de la trente-neuvième session de la Commission (par. 1), le Secrétariat a examiné les activités figurant dans le Plan stratégique actuel et a relevé quatorze activités qui concernent la gestion des travaux opérationnels. Comme il ressort du **Tableau 1**, la plupart des activités de gestion des travaux relèvent de l'objectif stratégique 4.

Tableau 1: Activités de gestion des travaux opérationnels dans le Plan stratégique 2014-2019

Objectif stratégique:	Activité
Objectif stratégique 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.	1.1.2 Renforcer le processus d' <u>examen critique</u> afin d'améliorer le suivi des normes ²
	1.2.1 Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des <u>enjeux naissants</u> en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments
	1.3.1+2 Promouvoir la <u>collaboration</u> avec l'OIE et la CIPV lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes ainsi que la <u>coopération</u> avec d'autres OIG et ONG internationales
Objectif stratégique 2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.	Aucune
Objectif stratégique 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex	3.1.2 Favoriser le recours aux <u>initiatives de partenariat</u> afin d'augmenter la participation effective des pays en voie de développement (par exemple, moyennant l'accueil conjoint)

¹ [REP/16 CAC](#) par. 134.

² Ceci est en partie traité dans le document CX/EXEC 16/72/2.

Objectif stratégique:	Activité
	3.1.5 Favoriser le recours aux <u>langues</u> officielles de la Commission au sein des comités et des groupes de travail 3.2.3 Utiliser les réunions du Codex pour organiser des activités de <u>renforcement des capacités techniques et des activités éducatives</u>
Objectif stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces	4.1.1 <u>Réexaminer périodiquement les processus et les procédures de travail</u> auxquels la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires ont recours dans le but de veiller, lorsqu'il y a lieu, à ce que les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes soient cernés et surmontés
	4.1.2+3 Évaluer les avantages et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de <u>nouvelles technologies</u> afin d'améliorer i) les communications, ii) le flux des travaux, iii) la gestion des activités et iv) la participation des Membres aux comités et aux groupes de travail du Codex
	4.1.4 Veiller à la <u>distribution à point nommé de tous les documents de travail</u> du Codex et ce, dans les langues de travail des comités/de la Commission
	4.1.5 Augmenter la <u>tenue simultanée des réunions</u> des groupes de travail et des comités
	4.2.1+2 Faire mieux comprendre aux membres du Codex et à leurs délégués l'importance de la <u>formation d'un consensus</u> et tenter de parfaire l'ensemble des compétences des présidents des groupes de travail et des comités pour parvenir à un consensus (création de réseaux, formation, ateliers)

4. À la suite de cette analyse, le Secrétariat a décidé d'examiner plus en détail les processus et les procédures de travail utilisés par les groupes de travail électroniques afin d'évaluer s'ils font avancer les travaux du Codex de façon efficiente et efficace.

5. À la vingt-neuvième session du CCGP (2015), l'Inde a présenté un document de travail (Annexe I au document CX/GP 15/29/6-Add. 2). On y insiste sur la nécessité d'examiner de plus près les travaux des groupes de travail électroniques depuis l'adoption des lignes directrices à ce sujet³, en 2005 et on y met en relief les éléments faisant obstacle à la participation des pays en développement. L'initiative de l'Inde a été appuyée par plusieurs Membres⁴.

6. Conformément aux Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques, les comités doivent donner la préférence à la constitution de groupes de ce type pour les travaux intersessions. Actuellement, 83 pour cent des organes subsidiaires du Codex ont recours à des groupes électroniques pour faciliter leur travail (en juillet 2016, on dénombre 57 groupes électroniques actifs, relevant de 19 comités)⁵. Le Secrétariat surveille régulièrement les données concernant ces groupes, mais il n'y a jamais eu d'analyse intégrée.

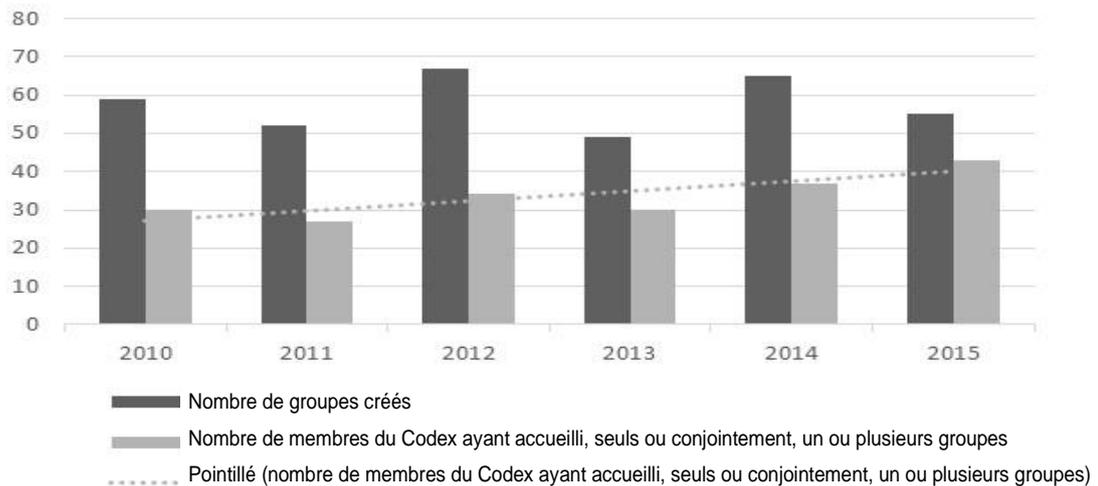
7. Les comités ont recours aux groupes de travail électroniques car cette méthode de travail non seulement permet à un plus grand nombre de membres du Codex de participer, notamment les pays en développement (Objectif stratégique 3), mais elle permet aussi de réduire sensiblement les coûts. En outre, de plus en plus de pays jouent un rôle plus actif en tant que pays d'accueil ou pays d'accueil conjoints de groupes électroniques (voir **Figure 1**).

³ Section III du [Manuel de procédure](#).

⁴ [REP 15/GP par. 98-100](#).

⁵ Les organes subsidiaires suivants ne disposent pas à l'heure actuelle de groupes de travail électroniques actifs: i) CCGP, ii) CCEURO, iii) CCMP* et iv) CCS* (*travaille par correspondance).

Figure 1: Nombre de groupes de travail électroniques et nombre de pays en ayant accueilli, seuls ou conjointement – 2010-2015



8. Étant donné le nombre croissant de groupes électroniques créés, la diversification des pays hôtes et le lien avec un certain nombre d'objectifs et d'activités inscrits dans le Plan stratégique actuel, les groupes électroniques se prêtent bien à l'examen de la gestion des travaux opérationnels (voir **Tableau 1**).

Planification

9. Le Secrétariat travaillera en consultation avec les unités d'évaluation de la FAO et de l'OMS et communiquera ses conclusions et recommandations à la soixante-treizième session du Comité exécutif, en 2017.

Recommandation

10. Le Comité exécutif est invité à noter les grands axes de l'examen régulier 2016-2017 sur la gestion des travaux du Codex et à fournir tout élément supplémentaire qui pourrait aider le Secrétariat dans son examen.